



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 12 avril 2022 à 14 heures 30

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille vingt-et-deux, le douze avril à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis en présentiel et en visioconférence à la Maison du Pays de la Communauté de Communes du Fronsadais (Saint Germain de la Rivière - 33240), sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 05/04/2022

Étaient présents :

Envoyé en préfecture le 22/04/2022

Reçu en préfecture le 22/04/2022

Affiché le

ID : 033-253306617-20220412-2022\_16-DE

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Fronsadais				CDC du Grand Saint Emilionnais			
Monsieur VALEIX		Monsieur FAVRE	P	Monsieur BROUDICHOUX	Ex	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GARANTO	P	Madame EYHERAMONNO		Monsieur GOMBEAU	P	Monsieur BRINGART	
Monsieur BARBE	Ex	Monsieur CHIAROTTO		Monsieur VALLADE	P	Monsieur CANUEL	
Monsieur BEC	P	Monsieur DEJEAN		Monsieur DESPRES	P	Monsieur FOURREAU	
Madame REGIS	P	Monsieur DUBOUREAU		CDC de l'Estuaire			
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur LAISNE	P	Monsieur BERNARD	
Monsieur ABANADES	P	Madame BLANCHETON		Monsieur CAVALEIRO	V	Monsieur RAYMOND	
Monsieur BATTISTON	V	Monsieur DURAND-TEYSSIER		Monsieur LABRIEUX		Monsieur OVIDE	
Madame CONTE-JAUBERT	P	Monsieur GACHARD	Ex	Monsieur JOUBERT	P	Monsieur SOULIGNAC	
Madame LEMOINE	Ex	Monsieur GALAN		Monsieur GANDRE	Ex	Monsieur RIVEAU	
Madame FONTENEAU		Monsieur GUILHEM		CDC du Pays de St Aulaye			
Madame GANTCH	Ex	Monsieur HUCHET		Monsieur HALLAIRE	V	Monsieur GENDREAU	
Madame HOPER	V	Madame LECOULEUX		Monsieur SAUTREAU		Monsieur VIAUD	
Madame KRIER	P	Madame NABET-GIRARD		CDC Latitude Nord Gironde			
Monsieur LE GAL	V	Monsieur LAVIDALIE		Monsieur BLAIN	P	Monsieur BERNARD	
Monsieur MARTINET	P	Monsieur MASSY		Monsieur HAPPERT	P	Monsieur GRIMARD	
Monsieur RESENDE	P	Madame PEYRIDIEUX		Monsieur PAILLAUD		Monsieur LOPEZ	
Monsieur VACHER	P	Madame WARSMANN		Madame DIETERICH	V	Monsieur DUPONT	
CDC du Grand Cubzaguais				Madame LEGAI	P	Monsieur LESCA	
Monsieur GUINAUDIE	P	Monsieur BAQUE		Monsieur RENARD	P	Madame RUBIO	
Monsieur TELLIER	P	Madame CLEDAT		CDC de Blaye			
Madame PEROU	V	Madame COUPAUD		Monsieur DUEZ	P	Monsieur TREBUCQ	
Monsieur GARD	Ex	Madame DARHAN		Monsieur CARREAU	P	Madame MERCHADOU	
Monsieur JOLY	Ex	Madame BOUCHET		Madame GADRAT	V	Monsieur BELIS	
Monsieur POTIER	V	Madame LOUBAT		Monsieur BEDIS	Ex	Madame DELAUGE	
Monsieur BLANC	V	Monsieur MIEYEVILLE	Ex	Monsieur BERNARD		Monsieur VIGNON	
				Madame POIRIER	P	Monsieur MUNDWEILER	

Titulaires		Suppléants	
CDC Isle Double Landais			
Monsieur ELIZABETH		Madame DUCOS	
Monsieur PARROT	V	Madame CHEVREUL	

Envoyé en préfecture le 22/04/2022

Reçu en préfecture le 22/04/2022

Affiché le



ID : 033-253306617-20220412-2022\_16-DE

P = Présentiel

V = Visioconférence

Excusés ayant donné procuration à un délégué titulaire :

Monsieur Serge BROUDICHOUX, Délégué titulaire de la CDC du Grand St Emilionnais donne procuration à Monsieur Jean-Marie GOMBEAU, Délégué titulaire de la CDC du Grand St Emilionnais

Monsieur Alain GANDRE, Délégué titulaire de la CDC de l'Estuaire donne procuration à Monsieur Louis CAVALÉIRO, Vice-Président du Smicval et Délégué titulaire de la CDC de l'Estuaire

Invités excusés :

Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,  
Monsieur Alain MAROIS, Président Honoraire du SMICVAL,  
Monsieur PATIES, Trésorier de Coutras.

En ouverture de séance, sur les 49 Délégués qui composent le Comité Syndical du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 12 avril 2022, 32 d'entre eux étaient présents ou représentés par un suppléant.

## DELIBERATION N° 2022 - 16

Objet : Budget Primitif 2022 : budget principalRapporteur : Nicolas TELLIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2311-1 et suivants,

Vu l'adoption du Compte administratif 2021 du budget principal le 29 mars 2022,

Vu l'adoption de l'affectation des résultats de la section de fonctionnement en date du 29 mars 2022,

Vu l'adoption du débat d'orientations budgétaires présenté le 29 mars 2022,

Considérant que le budget primitif 2022 a été préparé en tenant compte des masses de dépenses et de recettes présentées lors du débat d'orientations budgétaires en date du 29 mars 2022,

Considérant que le budget doit être voté en équilibre réel avant le 15 avril de l'exercice auquel il s'applique,

Monsieur TELLIER, Vice-Président en charge de l'Innovation Démocratique et de l'Administration Générale, propose aux Membres du Conseil Syndical de bien vouloir adopter le budget primitif 2022, comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	42 819 757,43 €	42 819 757,43 €
Section d'Investissement	13 407 494,35 €	13 407 494,35 €
TOTAL	56 227 251,78 €	56 227 251,78 €

Il est proposé aux membre du Comité Syndical de bien vouloir adopter le Budget Primitif 2022 tel qu'il a été présenté.

\*\*\*\*\*

Après avoir pris connaissance des éléments constituant le budget primitif 2022, ainsi que des explications s'y rapportant et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité des membres présents (35 délégués présents, sur 49 délégués en exercice), dont 2 procurations, adopte le budget primitif 2022 du SMICVAL du Libournais Haute Gironde.

FAIT ET DELIBERE, LES JOURS MOIS ET AN CI-DESSUS  
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Président,  
Sylvain GUINAUDIE

FAIT A ST DENIS DE PILE, le 12 avril 2022

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

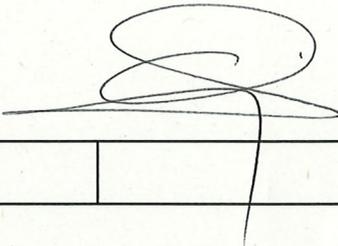
Nombre de membres en exercice : 49 dont 10 indisponibles  
 Nombre de membres présents : 35 dont 2 promouvables  
 Nombre de suffrages exprimés : 35 dont 2 promotions  
 VOTES :  
 Pour : 35 dont 2 promouvables  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

Envoyé en préfecture le 22/04/2022  
 Reçu en préfecture le 22/04/2022  
 Affiché le   
 ID : 033-253306617-20220412-2022\_16-DE

Date de convocation : 05 avril 2022

Présenté par (1), Sylvain GUINAUDIE, Président du SMICVAL  
 A, le 31 mars de Pile, le 12 avril 2022

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session,  
 A, le 31 mars de Pile, le 12 avril 2022  
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),



GUINAUDIE Sylvain	
-------------------	--

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A, le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant :

